

NORME  
INTERNATIONALE

CISPR  
13

INTERNATIONAL  
STANDARD

1996

AMENDEMENT 1  
AMENDMENT 1

1998-08

---

---

Amendement 1

**Limites et méthodes de mesure  
des caractéristiques des perturbations  
radioélectriques des récepteurs de radiodiffusion  
et de télévision et équipements associés**

Amendment 1

**Limits and method of measurement of radio  
interference characteristic of sound  
and television broadcast receivers and  
associated equipment**

© IEC 1998 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission  
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland  
IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX  
PRICE CODE

C

*Pour prix, voir catalogue en vigueur  
For price, see current catalogue*

## AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité E du CISPR: Perturbations relatives aux récepteurs radioélectriques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
CISPR/E/171/FDIS	CISPR/E/177/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 14

### Tableau 2 – Limites du champ perturbateur

Remplacer, à l'en-tête de la dernière colonne: dB( $\mu$ V/m) 75  $\Omega$  par dB( $\mu$ V/m)

Remplacer, dans la deuxième case de la dernière colonne, la première ligne: Fondamentale 52 <sup>2)</sup> par Fondamentale 56 <sup>2)</sup>

Page 16

### Tableau 3 – Limites de la tension perturbatrice aux bornes d'antenne

Ajouter, à la dernière ligne de la deuxième colonne: Autres

Remplacer, à la troisième colonne (quatre fois): 1 750 par 2 150

#### 4.5 Signal utile et tension perturbatrice aux bornes de la sortie RF des équipements associés, magnétoscopes inclus

Remplacer le paragraphe 4.5 et le tableau 4 existants par ce qui suit:

#### 4.5 Signal utile et tension perturbatrice aux bornes de la sortie RF des équipements associés

Les mesures du signal utile et de la tension perturbatrice aux bornes de la sortie RF des équipements associés munis d'un modulateur RF (par exemple un magnétoscope vidéo, un décodeur de tête) doivent être effectuées conformément à 5.5.

Si l'impédance nominale de la sortie RF est différente de 75  $\Omega$ , la valeur limite doit être calculée avec la formule indiquée en 4.4.

## FOREWORD

This amendment has been prepared by CISPR subcommittee E: Interference relating to radio receivers.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
CISPR/E/171/FDIS	CISPR/E/177/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 15

**Table 2 – Limits of disturbance field**

*Replace in the heading, last column, second line: dB( $\mu$ V/m) 75  $\Omega$  by dB( $\mu$ V/m)*

*Replace in the second box, last column, first line: Fundamental 52 <sup>2)</sup> by Fundamental 56 <sup>2)</sup>*

Page 17

**Table 3 – Limits of disturbance voltage at the antenna terminals**

*Add, in the second column, last line: Other*

*Replace in the third column (four times): 1 750 by 2 150*

**4.5 Wanted signal and disturbance voltage at the RF output terminals of associated equipment, including video recorders**

*Replace the existing subclause 4.5 and table 4 by the following:*

**4.5 Wanted signal and disturbance voltage at the RF output terminals of associated equipment**

Measurements of the wanted signal and disturbance voltage at the RF output terminals of associated equipment containing an RF modulator, such as video recorders, set-top decoders, shall be made in accordance with 5.5.

If the nominal impedance of the RF output is different from 75  $\Omega$ , the limit level shall be calculated with the formula given in 4.4.

**Tableau 4 – Limites du signal utile et de la tension perturbatrice aux bornes de sortie de RF des équipements associés**

Type d'appareil	Origine	Fréquence MHz	Valeurs limites <sup>1)</sup> dB(μV)
Equipements associés munis d'un modulateur RF	Signal utile		Fréquences porteuses et bandes latérales 76
		30 à 950	Harmoniques 46
	Autres	950 à 2 150	Harmoniques 54 <sup>2)</sup>
		30 à 2 150	46

<sup>1)</sup> Selon la définition de l'UIT-R du niveau d'une porteuse modulée par un signal vidéo, la valeur mesurée par un détecteur de quasi-crête ou de crête est la même, à cause de la valeur de la fréquence de répétition de ligne.

<sup>2)</sup> Il est prévu de réduire la valeur de 54 dB(μV) à 46 dB(μV).

Page 18

**Tableau 6 – Limites de la puissance rayonnée**

*Remplacer, à l'en-tête de la troisième colonne: MHz par GHz*

*Remplacer, à l'en-tête de la dernière colonne: dB(pV) 75 Ω par dB(pW)*

*Supprimer, à l'en-tête de la dernière colonne: Quasi-crête*

Page 30

**5.4.2 Mesure sur les récepteurs ou les appareils associés équipés de bornes d'antenne coaxiales**

*La correction ne concerne que l'anglais.*

Page 32

**5.5.1 Introduction**

*Remplacer le texte existant par le nouveau texte suivant:*

Si l'équipement associé muni d'un modulateur RF est conçu pour être connecté à l'entrée d'antenne d'un récepteur de télévision, des mesures supplémentaires du niveau du signal utile et de la tension perturbatrice aux bornes de sa sortie RF doivent être faites. La raison en est qu'un niveau trop élevé du signal RF de sortie ou de ses harmoniques peut être rayonné par l'ensemble constitué par l'équipement associé muni d'un modulateur RF et le récepteur de télévision, en produisant des perturbations dans l'environnement.